



Ville de Sarcelles

INSCRIPTIONS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES 2019/2020

JUSQU'AU 28 JUIN 2019

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la modernisation du service public, nous avons souhaité mettre en place un Guichet Familles ayant pour objectif de faciliter l'ensemble de vos démarches administratives concernant l'accueil de vos enfants au sein des centres de loisirs et à la restauration.

Ainsi, ce service va permettre de mutualiser les inscriptions scolaires et périscolaires, d'assurer un suivi de qualité dans le traitement des dossiers de vos enfants et de répondre à l'ensemble de vos questions.

Afin d'optimiser ce service, nous l'équipons également d'un outil d'envoi de SMS permettant de vous adresser toutes les informations utiles.

Pour préparer au mieux la rentrée scolaire prochaine, la campagne des inscriptions aux activités périscolaires débute dès à présent. Nous vous invitons donc à prendre connaissance du dossier joint à ce courrier et à effectuer les démarches nécessaires dans les meilleurs délais.

Soucieux de répondre à vos attentes, nous mettons tout en œuvre pour organiser au mieux la rentrée scolaire de vos enfants.

Bien à vous,

La municipalité

RENTRÉE SCOLAIRE 2019/2020

INSCRIPTIONS JUSQU'AU 28 JUIN 2019

Si vous inscrivez pour la première fois votre (vos) enfant(s) aux activités péri et extrascolaires (accueils du matin, du soir, restauration, mercredi et vacances)

Vous devez vous présenter au Guichet Familles munis des pièces suivantes :

- > livret de famille ou extraits d'acte de naissance des enfants à charge datant de moins de 3 mois ;
- > pièces d'identité des responsables légaux de l'enfant ;
- > photocopie du carnet de vaccinations (p. 90 à 93) en notant le nom et prénom de l'enfant ;
- > attestation d'assurance « responsabilité civile » couvrant les activités extrascolaires (n° de contrat ou n° de sociétaire), sauf pour l'inscription à la restauration scolaire.

Afin de calculer votre quotient familial de septembre à décembre 2019, fournir :

- > l'avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017 ;
- > les justificatifs de revenus : les 3 dernières fiches de paie, notification du pôle emploi, contrat de travail, RSA ;
- > l'attestation de paiement des allocations familiales.

Si vous renouvelez l'inscription de votre (vos) enfant(s) aux activités péri et extrascolaires (accueils du matin, du soir, restauration, mercredi et vacances),

Vous trouverez joint à ce courrier un dossier à compléter et à signer :

- > une feuille de renouvellement des inscriptions aux différentes activités pour vos enfants ;
- > une fiche sanitaire de liaison (en remplir une par enfant) en joignant obligatoirement la photocopie des vaccinations du carnet de santé (p. 90 à 93), sans oublier de noter le nom et prénom.

Si vous inscrivez plusieurs de vos enfants, une fiche sanitaire est à renseigner pour chacun.

Ce document est téléchargeable sur le portail Familles www.sarcelles.accueil-famille.fr, à disposition dans les accueils de loisirs ou au Guichet Familles.

Ce dossier est à renvoyer soit :

- > par courrier dûment complété et signé au Guichet Familles à l'adresse suivante :
Centre administratif - 4 place de Navarre - 95200 Sarcelles ;
- > par mail, le dossier scanné et les photocopies des vaccinations à : guichet.familles@sarcelles.fr.

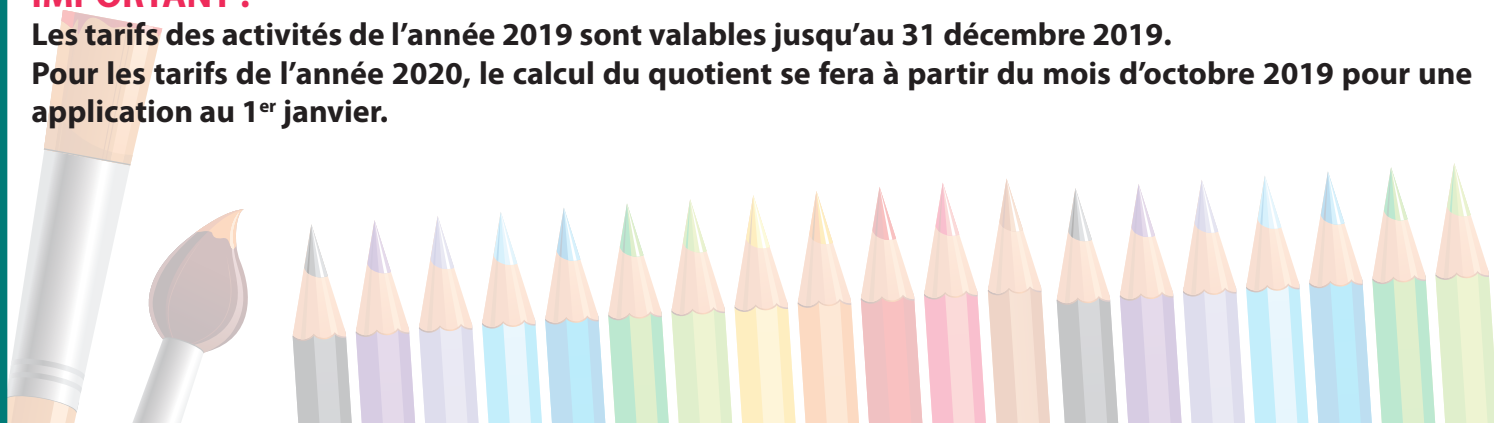
Si vous le souhaitez, vous pouvez procéder directement à l'inscription auprès du service des actes rapides du centre administratif aux heures d'ouvertures.

Tout dossier incomplet ne pourra être traité et vos enfants ne pourront fréquenter les activités.

IMPORTANT :

Les tarifs des activités de l'année 2019 sont valables jusqu'au 31 décembre 2019.

Pour les tarifs de l'année 2020, le calcul du quotient se fera à partir du mois d'octobre 2019 pour une application au 1^{er} janvier.



COMMENT RÉSERVER ET ANNULER LES JOURS DE FRÉQUENTATION DES MERCREDIS ET DES VACANCES DE MES ENFANTS ?

> **Vous devez procéder obligatoirement à une réservation mensuelle ou à l'annulation des jours souhaités.**
Pour les réaliser, connectez-vous sur le portail familles à l'adresse : www.sarcelles.accueil-famille.fr, soit depuis chez vous ou directement sur l'ordinateur mis à votre disposition au Guichet Familles.

Pour les mercredis, la réservation est mensuelle selon le calendrier ci-dessous :

Pour les mercredis du mois de :	Périodes de réservations :
Septembre 2019	Du 01 août au 30 août
Octobre 2019	Du 01 septembre au 27 septembre
Novembre 2019	Du 01 octobre au 31 octobre
Décembre 2019	Du 01 novembre au 30 novembre
Janvier 2020	Du 01 décembre au 31 décembre
Février 2020	Du 01 janvier au 30 janvier
Mars 2020	Du 01 février au 28 février
Avril 2020	Du 01 mars au 27 mars
Mai 2020	Du 01 avril au 30 avril
Juin 2020 et le mercredi 01/07	Du 01 mai au 31 mai

- > L'annulation pourra être effectuée jusqu'au jeudi minuit précédant la fréquentation des mercredis (ex. : si vous avez réservé pour le mercredi 11 septembre 2019, vous pourrez l'annuler jusqu'au jeudi 5 septembre 2019).
- > Toute réservation, non annulée, sera automatiquement facturée.
- > Un remboursement pourra être effectué sur présentation d'un certificat médical à transmettre au Guichet Familles avant la fin du mois de l'absence.

Pour les vacances, la réservation se fera en fonction des périodes du calendrier ci-dessous :

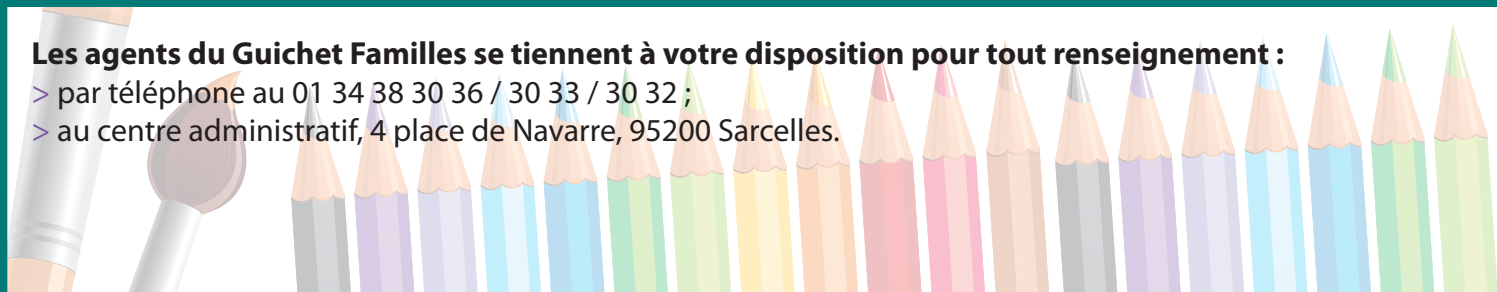
Pour les vacances :	Périodes de réservations :
Toussaint (du 21 au 31 octobre 2019)	Du 01 septembre au 20 septembre
Noël (du 23 décembre 2019 au 3 janvier 2020)	Du 01 novembre au 22 novembre
Hiver (du 10 au 21 février 2020)	Du 16 décembre au 10 janvier
Printemps (du 6 au 17 avril 2020)	Du 17 février au 6 mars
Été 2020 (du 8 juillet au 31 août 2020)	Du 25 mai au 5 juin

- > L'annulation pourra être effectuée jusqu'à 8 jours avant le début des vacances.
- > Toute réservation, non annulée, sera automatiquement facturée.
- > Un remboursement pourra être effectué sur présentation d'un certificat médical à transmettre au Guichet Familles avant la fin du mois de l'absence.

Aucun enfant ne sera accepté sur ces périodes sans réservations.

Les agents du Guichet Familles se tiennent à votre disposition pour tout renseignement :

- > par téléphone au 01 34 38 30 36 / 30 33 / 30 32 ;
- > au centre administratif, 4 place de Navarre, 95200 Sarcelles.



FICHE DE RENOUVELLEMENT AUX ACTIVITÉS PÉRI ET EXTRASCOLAIRES 2019/2020 :



Ville de Sarcelles

Numéro de famille :

**Rayer les mentions inutiles*

Nom et Prénom du responsable 1 (père, mère, tuteur)* :

Tél. :

Nom et prénom du responsable 2 (père, mère, tuteur)* :

Tél. :

Adresse :

Ville :

Inscriptions pour les activités péri et extrascolaires (cocher les activités souhaitées) :

Nom de l'enfant	Prénom de l'enfant	Date de naissance	École et niveau de classe 2019/2020	Indiquer les jours de fréquentation souhaités							Cocher les inscriptions souhaitées		
				Accueil du matin		Restauration scolaire			Accueil du soir		Mercredi	Vacances	
				L	M	J	V	L	M	J			V

** Cocher les mentions utiles*

- PAI : Protocole d'accueil individualisé (Merci de fournir l'original du protocole médical signé et tamponné par votre médecin).
- SV (Sans viande) SP (Sans porc)
- Je ne souhaite pas recevoir de SMS

Je soussigné(e) Mme ou M. confirme l'exactitude des informations portées sur ce formulaire et déclare que ce dossier est déposé en concertation entre les responsables.

SARCELLES, le Signature du (des) responsable(s) :

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

Accueils de loisirs périscolaires Mercredis-Vacances 2019/2020



(Veuillez écrire en majuscule)

Nom de l'enfant : Prénom de l'enfant :

Né(e) le : / / École fréquentée : Niveau de classe :

Responsable légal 1 (père, mère, tuteur)*	Responsable légal 2 (père, mère, tuteur)*
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :
Tél. domicile :	Tél. domicile :
Tél. portable (obligatoire) :	Tél. portable (obligatoire) :
Tél. professionnel :	Tél. professionnel :
Mail :	Mail :

* Cocher les mentions utiles

Situation des parents :

Mariés Pacsés Union libre Séparés Divorcés Veuf(ve)

En cas de séparation ou de divorce :

• La résidence principale de l'enfant est fixée chez :

Responsable légal 1: père mère tuteur*

Responsable légal 2 : père mère tuteur*

• La garde de l'enfant est :

partagée alternée exclusive

Assurance responsabilité civile couvrant les activités extrascolaires :

Nom de l'assureur :

N° de contrat/sociétaire : (joindre l'attestation d'assurance)

Renseignements médicaux :

• Vaccinations :

Je certifie que les vaccins obligatoires de mon enfant sont à jour.

Ne pas oublier de joindre la photocopie des vaccinations du carnet de santé (p. 90 à 93) avec le nom et prénom de l'enfant sur les photocopies.

• Traitements médicaux et allergies :

L'enfant suit-il un traitement médical ? oui non

Si oui, joindre l'ordonnance et les médicaments correspondants.

L'enfant a-t-il des allergies ? Asthme : oui non

Médicamenteuses : oui non

Alimentaires avec panier repas : oui (Si oui, joindre le PAI) non

Autres :
.....
.....



